



Accident de la route avec circonstance aggravante

Par **Visiteur**, le **27/06/2017** à **13:03**

Bonjour,

J'ai récemment eu un accident de la route, entraînant des blessures involontaire avec une ITT inférieur à 3 mois (pour le moment).

J'ai une circonstance aggravante : état alcoolique supérieur a 0,9 mg/l d'air.

Je voudrais savoir ce que je risque, et combien de temps la procédure va durer ?

Je vous remercie d'avance de votre aide.

Par **chaber**, le **27/06/2017** à **14:16**

bonjour

[citation]<http://www.association-aide-victimes.fr/Actualites%20Alcool%20au%20volant%20et%20sanctions.htm>[/citation]
le site ci-dessus vous donnera les détails sur les sanctions maximales (rarement appliquées)

La sanction sera plus lourde pour une ITT supérieure à 3 mois

Par **Visiteur**, le **27/06/2017** à **14:29**

merci pour votre réponse.

Est ce que vous avez une idée du délais d'attente avant de passer devant le tribunal.

cordialement

Par **chaber**, le **27/06/2017** à **14:32**

bonjour

les délais d'attente sont fonction de l'encombrement des tribunaux